

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 SEPTEMBRE 2018

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire propose de mettre à jour le tableau des emplois permanents en tenant compte des postes créés et supprimés ces dernières années.

13 postes ont été supprimés principalement suite à des départs en retraite.

Pour cette rentrée, suite à la disparition des contrats aidés, on note le passage de 28 h à 30 h d'un agent à temps non complet et la création de deux postes sous forme de passage à temps complet d'agents jusqu'alors à temps non complet.

NOUVELLE DECHETERIE DE JEUMONT

Le conseil donne un avis favorable au projet.

CLOS SIMONE SCHWARTZ

La commune ayant finalement convenu la vente du terrain à Promocil pour 15 000 €, le conseil décide d'abroger la délibération antérieure accordant la cession pour l'euro symbolique.

Le maire rappelle que la venelle actuelle du Clos Simone Schwartz est restée communale, dans la perspective de réaliser une liaison piétonnière entre le quartier de la Fraternité et la rue de la république.

Cette liaison permettra aux personnes de se rendre plus directement – et sans voiture - au centre-bourg (vers les commerces et les écoles notamment).

Afin de pouvoir réaliser ce projet, le conseil vote l'acquisition de la parcelle AD 887 d'une superficie de 33 m2 pour un montant de 2200 €

ACQUISITION D'UN CHEMIN DE DESSERTE

Le conseil avait délibéré le 19 février 2018 pour reprendre à titre gracieux auprès de la SCI La Marpentoise (seul propriétaire au cadastre) le chemin de desserte cadastrée AD 780 (chemin desservant des garages, non loin du giratoire), avec l'objectif de désenclaver la parcelle AD 111.

Or, le notaire a signalé que le cadastre n'était pas à jour et qu'il convenait d'obtenir l'accord, outre de la SCI La Marpentoise (propriétaire de 17/30^e), des trois autres propriétaires.

Ceux-ci ayant donné leur accord, leur conseil vote favorablement pour abroger la délibération du 19 février et donne à nouveau son accord pour une cession à son profit et au titre de l'euro symbolique.

CENTRE DE LOISIRS DES 6 - 16 ANS

Le conseil maintient les tarifs de l'an passé pour les trois centres de la toussaint, d'hiver et de printemps et vote la création de deux postes d'encadrants pour ces centres respectifs.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Le maire rappelle que les associations bénéficient de la gratuité de la salle pour des manifestations ouvertes au public mais que depuis 2010, et après avoir constaté que la gratuité amenait à des abus (par exemple 200 couverts étaient parfois réservés pour des repas regroupant moins de 100 personnes), un tarif a été fixé pour couvrir une partie du coût du nettoyage et surtout de l'inventaire vaisselle.

Le conseil décide de majorer de 5 € ce tarif qui s'échelonne désormais de 20 à 65 euros selon le nombre de couverts.

Le conseil décide de revoir également le tarif de la location de la salle pour les manifestations privées, jamais réactualisées depuis 2001.

La location de la salle des fêtes est fixée à 450 € (600 € pour les extérieurs) et 300 € sans la cuisine (400 pour les extérieurs).

La location de la salle pour un simple vin d'honneur (demi-journée) est fixée (avec les verres) à 150 € (200 € pour les extérieurs).

OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CAMVS

Dans le cadre de la sécurisation des écoles, une partie de la rue de la mairie a été mise à sens unique. Les travaux d'aménagement prévus par l'Agglomération se montant à 2789,82 €, le conseil donne son accord pour prendre 50 % en charge comme l'exige le règlement des fonds de concours de la CAMVS.

PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La commune a été consultée par l'agglomération sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le projet fait apparaître, outre quelques erreurs cartographiques, des contraintes très fortes pour les particuliers comme l'interdiction des murs pleins pour les clôtures en façade (qui risquent de se traduire par l'apport ultérieur de bâches inesthétiques), l'interdiction des clôtures séparatives de plus 0,50 m au-delà de cinq mètres ou encore) ou encore l'obligation de portail en bois ou en fer forgé.

Le conseil valide la liste des nombreuses remarques proposées par le maire et mandate ce dernier pour transmettre la délibération à la CAMVS avec un avis défavorable.

(note disponible sur demande).

MODIFICATION BUDGETAIRE

Christian Lavielle demande l'aval du conseil pour transférer les dépenses du terrain synthétique de la ligne 2181 à la ligne 2312 et équilibrer une recette d'investissement de 17 519,74 € par une dépense du même montant au compte 2313/041.

RESIDENCE MENDES- FRANCE

Le conseil autorise l'acquisition par la commune de la parcelle d'Habitat du Nord numérotée AH 604, d'une superficie de 458 m², pour l'euro symbolique et correspondant à la voirie.

AMICALE DU PERSONNEL

Le conseil vote une subvention de 2200 €, prenant compte de la baisse des effectifs.